



## ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Concours d'adjoint administratif principal 2ème classe, session 2021

#### Rapport de la présidente du jury

Le présent rapport a pour objet de présenter les données statistiques et qualitatives sur le déroulement des épreuves du concours d'adjoints administratifs de seconde classe. Il vise à apporter aux futurs candidats des éléments pour mieux comprendre les attendus du concours, se familiariser avec les critères d'évaluation et ainsi mieux appréhender les épreuves.

#### 1-Originie ministérielle des postes à pourvoir et statistiques relatives aux candidats

##### 1-1 Origine ministérielle des postes proposés

Pour cette session, 47 postes étaient à pourvoir :

- Ministère de l'Éducation nationale : 17
- Ministère de la Justice : 28
- Ministère de l'Agriculture : 2

##### 1-2 Statistiques relatives aux candidats et moyennes statistiques des résultats aux épreuves

| Inscrits | Présents | Admissibles | Admis | Liste complémentaire |
|----------|----------|-------------|-------|----------------------|
| 1 389    | 741      | 143         | 47    | 36                   |

85% des candidats inscrits étaient des femmes, contre 15% d'hommes.

Pour cette session, 53% des candidats inscrits se sont présentés aux épreuves. 19% des présents ont été déclarés admissibles, soit 1 candidat sur 5 et 33% des admissibles ont été déclarés admis, soit 1 sur 3.

Admissibilité (coefficient 3) :

- Moyenne réponse aux questions : 12.85/20
- Moyenne courts exercices : 9.37/20
- Admissibles : 122 femmes - 21 hommes
- **Seuil du dernier admis : 13.35/20**

Admission (coefficient 4) :

- Moyenne : 13.10/20
- Admis sur liste principale : 39 femmes - 8 hommes
- **Seuil du dernier admis sur liste principale : 14.67/20**
- Admis sur liste complémentaire : 31 femmes - 5 hommes
- **Seuil du dernier admis sur liste complémentaire : 13.495/20**

### 3-Epreuves d'admissibilité

- Épreuve n° 1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3) ;
- Épreuve n° 2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

#### Epreuve n°1 : réponses aux questions

Les membres du jury soulignent que l'exercice a plutôt été bien compris par l'ensemble des candidats. Quelques copies ont réussi à se détacher du texte en évitant la paraphrase permettant ainsi d'apprécier la bonne compréhension du texte. Certains candidats ont cependant semblé manquer de temps pour effectuer une relecture efficace de leur copie, le jury notant de nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe. A noter également que la technique du résumé n'est pas toujours maîtrisée par les candidats. Une attention particulière doit également être portée quant au niveau de langue utilisé, certaines copies faisant état d'un vocabulaire limité voire familier.

#### Epreuves n°2 : courts exercices

- **Français**
  - Les textes précisent que « le programme de français se réfère à celui de la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire ou du programme de l'enseignement professionnel de niveau V (CAP, BEP). »

Cet exercice a été mieux réussi que celui de mathématiques. Il a été traité en intégralité dans la majorité des cas. Certains termes de l'énoncé n'ont cependant pas été compris par l'ensemble des candidats (antonymes, synonymes) ce qui a pu les pénaliser dans leurs réponses aux questions. De nombreuses fautes d'orthographe ont également été relevées dans cette partie. Le jury recommande aux futurs candidats de prendre connaissance du programme de l'épreuve.

- **Mathématiques**

- Le programme précis des épreuves de mathématiques (arithmétique, mesures, algèbre) est consultable sur : <https://www.education.gouv.fr/concours-d-adjoint-administratif-7349>.

La partie « mathématiques » a été peu ou pas traitée par de nombreux candidats, faute de temps et/ou de compréhension. L'ensemble du jury déplore un niveau bas en mathématiques. Certaines notions de base (calcul des aires, périmètre, et.) ne semblent pas maîtrisées par de nombreux candidats.

Une partie importante des candidats n'a pas traité l'ensemble des questions, restant « bloqué » sur une partie de l'exercice. Le jury recommande aux futurs candidats de se renseigner en amont du concours des attendus de l'exercice afin de mieux préparer cette épreuve.

#### **4-Epreuve orale d'admission**

- L'épreuve d'admission consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau.
- Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

Le jury note une grande disparité dans les préparations des candidats à cette épreuve.

En effet, si certains candidats ont fait état d'une excellente préparation, d'autres n'ont pas donné l'impression qu'ils avaient préparé l'épreuve ou s'attendaient aux questions posées.

Le jury a pu être perturbé par le fait que certains candidats n'hésitent pas à afficher en motivation première la sécurité de l'emploi, sous couvert d'authenticité. Il faut cependant bien mesurer la différence entre sincérité et le sens du service public ou l'intérêt exercer son métier au sein d'un ou plusieurs ministères.

Il est également nécessaire de rappeler aux futurs candidats l'importance d'une bonne préparation, indépendamment du diplôme initial obtenu ou du poste d'origine du candidat.

Concernant l'épreuve bureautique, le jury souligne une bonne connaissance globale des outils bureautiques. Cependant, les sujets de traitement de texte ont laissé apparaître une

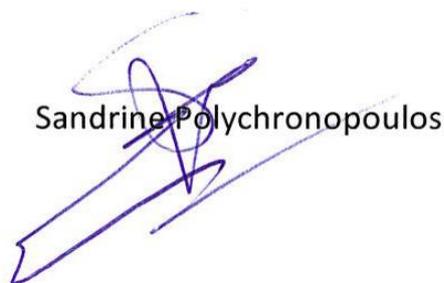
méconnaissance générale du format des courriers administratifs, les candidats utilisant des formules type "Bonjour" ou encore "Cordialement", peu appropriées à l'épreuve.

D'une manière générale, le jury peut donner aux candidats qui souhaitent préparer ce concours les conseils suivants :

- Se renseigner concernant la fonction à laquelle on postule. Beaucoup de candidats cherchant un emploi, ou à sortir de la précarité, ou enfin à se stabiliser professionnellement en entrant dans la fonction publique, ne se sont pas intéressés sur les conséquences de leur admission éventuelle et sur les perspectives de carrière qui s'offrent à eux en cas de réussite. Certains ne se sont pas non plus intéressés au type de fonctions exercées.
- Se renseigner sur tous les ministères et pas seulement sur le ministère de son choix
- Se renseigner concernant les possibilités d'évolution de carrière
- Se renseigner, dans le cadre d'un concours inter ministériel, sur les possibilités d'affectation ;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit et de curiosité.
- Connaître les bases des droits et obligations des fonctionnaires
- Savoir s'affirmer devant le jury
- Se renseigner sur les sujets d'actualités

La présidente du jury tient à adresser ses remerciements à tous les membres du jury pour leur investissement, ainsi qu'au bureau des concours et examen du rectorat d'Aix-Marseille pour leur professionnalisme et l'accueil réservé tant aux jurés qu'aux candidats.

La présidente du jury

  
Sandrine Polychronopoulos